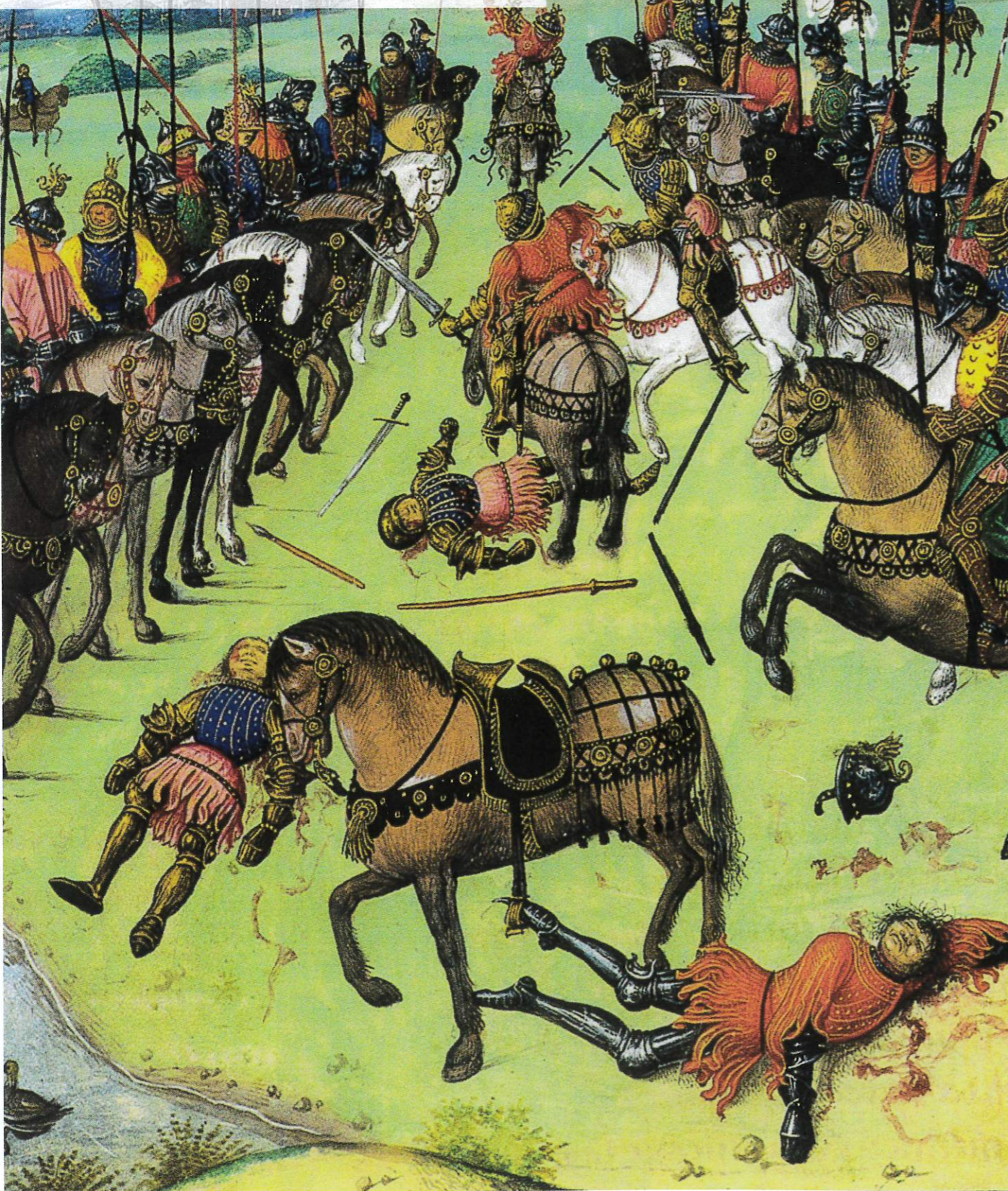


# Le cheval au Moyen Âge



Le cheval occupe une place centrale dans la société médiévale. C'est l'animal noble par excellence, ainsi que le souligne Jordanus Rufus, auteur d'un traité d'hippiatrie au XIII<sup>e</sup> siècle : *"Aucun animal n'est plus noble que le cheval puisque c'est par les chevaux que les princes, les grands, les chevaliers se distinguent du commun du peuple."*

par François de Lannoy

**L**e cheval est la fois moyen de locomotion et instrument de guerre indispensable pour l'élite de la société et notamment pour le groupe des hommes à cheval, les chevaliers auxquels il a donné son nom.

Combattre à cheval est en effet un signe de supériorité militaire, posséder un ou plusieurs chevaux ainsi que des armes est une marque de noblesse qui implique une grande aisance financière que bien peu peuvent atteindre. Malgré les évolutions techniques, la cavalerie reste à la fin du Moyen Âge l'élément stratégique fondamental pour gagner une bataille et la nécessité de posséder de bons chevaux est toujours cruciale. Au-delà des activités guerrières, le cheval est indispensable pour pratiquer la chasse et la joute autres activités nobles. Lors des tournois, le cheval apparaît comme un signe de richesse du participant mais aussi comme un enjeu. Celui qui capture le cheval de son adversaire prouve sa valeur et son renom. À partir du XI<sup>e</sup> siècle, le cheval joue aussi un rôle important dans l'agriculture et les transports. Posséder un cheval pour cultiver ses terres est réservé aux paysans les plus aisés en raison de sa valeur élevée et des coûts qu'entraînent son équipement et son entretien. Tout au long du Moyen Âge, le cheval souligne ainsi les hiérarchies sociales.

**Chevaux de bataille face à face.**  
Contrairement à une idée reçue, la taille du destrier, cheval de bataille par excellence, ne dépassait pas les 1,60 m au garrot, ce qui est assez peu.  
Miniature illustrant le *Valère Maxime*.  
(coll. BnF Ms fr<sup>o</sup> 170 r<sup>o</sup>.)



**Couple à cheval.**  
Pour l'agronome Pierre de Crescens, *"entre les bestes, le cheval est le plus noble et plus nécessaires tant a roy a prince et seigneur, en temps de bataille et paix, comme a prelatz d'Église et autres."*  
Ivoire du premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle.  
(coll. Musée du Louvre, Paris, MRR196.)



**Sceaux équestres du vicomte de Béziers,**  
appendu à l'acte de cession fait par le vicomte à Saint Louis de toute sa seigneurie sur Béziers et Carcassonne, Béziers le 7 des ides d'avril 1247 et de Bernard Aton vicomte de Nîmes, appendu à un acte du 5 des nones de mai 1214 dans lequel le vicomte abandonne à Simon de Montfort tous ses droits sur Nîmes et Agde. Les princes territoriaux et les grands seigneurs se font souvent représenter à cheval sur leur sceau, signe de puissance et de richesse.  
(coll. Arch. nat. moulage D 760bis et D 763.)



### L'élevage du cheval

Nous sommes assez mal renseignés sur l'élevage du cheval pendant le Haut Moyen Âge car les sources sont peu nombreuses. Nous avons cependant des preuves de l'existence d'un élevage organisé à l'époque franque. Au VI<sup>e</sup> siècle, Grégoire de Tours évoque les *jumenta fiscalia*, des poulinières entretenues sur les domaines royaux. Les conditions de cet élevage sont très différentes de celles pratiquées de nos jours, c'est un élevage à la fois rudimentaire et extensif. Les chevaux, marqués, errent avec d'autres animaux domestiques sur de grands espaces, champs et forêts,

Deux chevaux au pré. L'élevage du cheval s'améliore à la fin du Moyen Âge grâce à l'apport des étalons en provenance de l'étranger et notamment du Proche-Orient (chevaux arabes). Miniature illustrant *Le secret de l'histoire naturelle*, XV<sup>e</sup> siècle. (coll. BNF Ms fr 22971 f° 28 v°.)



Cette scène, illustrant les *Géorgiques* de Virgile (XV<sup>e</sup> siècle) met en scène des chevaux, des moutons et des vaches, chaque espèce ayant sa parcelle dédiée. La pratique la plus courante au Moyen Âge est celle du **haras sauvage forestier** qui constitue un héritage des périodes anciennes et s'explique par l'importance dans certaines régions du domaine boisé. (Oxford Bodleian Library, Ms Rawl. G 98 f°34 r°.)

l'étalon jouissant du privilège de vaguer et paître partout. Castrer un étalon sans l'accord du propriétaire est sévèrement puni par la loi salique tout comme le fait de changer la marque d'un animal. Selon les besoins, on choisit parmi les hardes en liberté les poulains que l'on veut dresser. Certains animaux qui échappent aux battues peuvent donner naissance à des lignées sauvages surtout dans les régions forestières comme le bassin rhénan, les Vosges où elles sont signalées par Fortunat<sup>[1]</sup> à côté d'animaux sauvages comme les aurochs, les élans et les bisons. Pour éviter la fuite des chevaux, ils peuvent être entravés par les pieds. Ce système d'entrave fait l'objet d'un titre entier de la loi salique, preuve de la fréquence de son utilisation<sup>[2]</sup>. À l'époque carolingienne, l'élevage du cheval connaît une certaine extension en raison de la montée en puissance militaire et politique du cavalier. Le *Capitulaire de Villis* mentionne dans les domaines de Charlemagne des palefreniers chargés de l'élevage des poulains ainsi que des écuries dans lesquels ils sont rentrés à partir de la saint Martin. Il évoque aussi la séparation des pouliches lorsqu'elles sont trop nombreuses pour former de nouveaux troupeaux.

À l'époque féodale, la plupart des seigneurs ecclésiastiques ou laïcs de quelque importance ont leurs haras qui consistent généralement en forêts où les chevaux et juments sont en liberté. Les abbayes et plus particulièrement les abbayes cisterciennes jouent un rôle non négligeable dans l'élevage des chevaux. Elles possèdent des élevages parfois assez importants et obtiennent des droits d'usage dans les forêts royales ou seigneuriales pour le parcours de leurs hardes d'étalons ou de juments. Des seigneurs laïcs font don à des abbayes de troupeaux de chevaux demi-sauvages. Au XIII<sup>e</sup> siècle, Mathieu, comte de Beaumont, lègue au prieuré de Saint-Léonor dépendant de Saint-Martin des Champs à Paris son « haras » de juments avec leurs poulains. En 1225, Alain III de Rohan donne à l'abbaye cistercienne de Bon-Repos, qu'il a fondée, la moitié de ses chevaux sauvages de sa forêt de Quénécan<sup>[3]</sup>. Les abbayes pratiquent l'élevage des chevaux pour leur usage (déplacements et travaux agricoles notamment) mais aussi pour faire des cadeaux à leurs bienfaiteurs comme l'abbaye Saint-Victor de Marseille, qui, vers 1070, donne en reconnaissance d'un don de terre à celui qui était à l'origine de cette concession un cheval qui lui avait plu. On a d'autres exemples de dons de chevaux au XI<sup>e</sup> siècle par différentes abbayes dont celle de Sainte-Croix de Quimperlé.

Progressivement, des reproducteurs sont sélectionnés notamment par les seigneurs qui font payer la monte. Parmi les corvées des tenanciers figure assez souvent la participation aux battues nécessaires pour prélever les meilleurs sujets de la harde destinés à la remonte militaire du seigneur, aux cadeaux, aux redevances féodales, aux exploitations agricoles du domaine seigneurial ou tout simplement à la vente. Certains seigneurs comme les Rohan en Bretagne possèdent des haras très importants dont les bêtes sont vendues aux foires de Loudéac, Pontivy ou Corlay. Certains chevaux sont destinés à un emploi sportif comme les tournois, la grande vénerie et même la course. Geoffroy de Vigeois<sup>[4]</sup> évoque dans sa chronique des courses de chevaux organisées à Martel par le vicomte de Turenne en 1183 pour honorer la présence de Henri le jeune, frère de Richard Cœur de Lion.

L'étude de la documentation disponible révèle un renforcement général de l'élevage du cheval voire même une véritable « politique du cheval »<sup>[5]</sup> à partir du XIII<sup>e</sup> siècle lié entre autre à l'expansion démographique et économique. Des régions se spécialisent dans cette activité. Le nord de la France où les rendements en avoine sont assez élevés, figure parmi les régions de prédilection de l'élevage du cheval (et aussi de son utilisation dans l'agriculture). En Picardie, le cheptel équin est déjà très important au XII<sup>e</sup> siècle et continuera d'augmenter jusqu'à la fin du Moyen Âge. Entre 1224 et 1256, l'abbaye cistercienne de Froimont



Lancelot et un ermite dans une écurie. La stabulation du cheval est assez rarement représentée dans les manuscrits enluminés, beaucoup moins en tout cas que celle d'autres animaux. Ceci s'explique par le fait que les chevaux étaient laissés toute l'année en liberté dans les landes, forêts ou zones marécageuses, ce qui permettait de résoudre le problème de leur nourriture (les équidés mangent beaucoup plus que les bovins ou les ovins). Miniature illustrant *Le Livre de messire Lancelot du lac, La quête del saint Graal, La mort d'Arthur*, XV<sup>e</sup> siècle. (coll. BNF Ms fr 111 f°249 v°.)

Deux chevaux dans une écurie. Une des plus anciennes mentions d'écurie destinée à abriter les poulaines en hiver figure dans le *capitulaire de Villis* [texte législatif fin VIII<sup>e</sup>-début IX<sup>e</sup> siècle]. Miniature illustrant *La vie et miracles de Notre Dame* en prose française arrangée par Jean Mielot, XV<sup>e</sup> siècle. (coll. BNF Ms fr 9199, f°92.)



[1] Venance Fortunat (vers 530-609), poète originaire des environs de Trévis, auteur de poèmes et d'hymnes, évêque de Poitiers en 597.

[2] Cette pratique existe toujours à la fin du Moyen Âge. Elle est évoquée par l'agronome Pierre de Crescens au XIII<sup>e</sup> siècle dans les termes suivants : « luy lyera l'en les deux pieds de devant d'aulcun lye de laine et sera lyé à l'ung pied de derrière afin que il ne puisse aller ».

[3] Actuel département des Côtes-d'Armor.

[4] Moine bénédictin, prieur de l'abbaye Saint-Pierre du Vigeois de 1178 à 1184 et auteur d'une chronique dans laquelle il décrit son époque de manière très précise.

[5] Prévot et Ribemont, *Le cheval en France au Moyen Âge*, p.120.



Fresque murale dans l'ancienne église paroissiale Saint-Cyriacus à Niedermendig, dans l'Eifel (Rhénanie-Palatinat), début XIV<sup>e</sup>. Un croisé poursuit deux cavaliers ennemis au grand galop, lance en main et épée à la ceinture. Tous deux portent un bonnet phrygien. L'un d'eux vise le chevalier avec son arc. Le chevalier franc chevauche un destrier caparaçonné et son équipement est bien plus élaboré (et pesant) que celui de ses adversaires qui montent des chevaux de plus petite taille. (doc. Wikimedia Commons, Rolf Kranz.)

(actuel département de l'Oise) possède dans ses différentes implantations au moins 87 chevaux et 17 poulains ce qui est important. À ces régions septentrionales s'ajoutent la Normandie où l'élevage des chevaux est déjà bien présent au XI<sup>e</sup> siècle, l'Anjou, l'Orléanais, le Vendômois, la Touraine ou encore la Bretagne. Les régions méridionales sont moins riches en élevages équins hormis le sud-ouest et tout particulièrement le Béarn et la Navarre, où la proximité de l'Espagne encourage l'élevage chevalin dès le XII<sup>e</sup> siècle. En

[6] Contamine Philippe, « Le cheval "noble" aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, une approche européenne » p.1706.



revanche, le cheval est rare en Provence, dans le Toulousain ou en Quercy.

À la fin du Moyen Âge, la plupart des princes et des grands possèdent des haras très organisés avec tout un personnel. C'est le cas par exemple des comtes d'Artois qui, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, ont deux haras en Normandie près de Domfront, un pour les juments, un pour les étalons, ces derniers étant lâchés la nuit dans l'enclos des juments. En 1398, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, possède un haras à Brazey-en-Plaine avec 62 juments et poulains, 2 étalons lui appartenant en propre ainsi qu'un « grand cheval destrier que madame de Sully » a prêté à la requête de l'écurier d'écurie « pour estre avec les juments »<sup>[6]</sup>. À la fin du Moyen Âge, le concept d'amélioration de la race chevaline commence à faire son apparition. On se préoccupe d'avoir de beaux spécimens, étalons ou juments, pour les utiliser mais aussi dans un but de reproduction. Mais il faudra attendre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle pour voir apparaître en Angleterre les premiers *stud books*, ou registres régulièrement mis à jour et fournissant le pedigree des étalons et des juments.

### Les différentes sortes de chevaux

Il est très difficile de déterminer les races de chevaux utilisées au Moyen Âge. L'homme médiéval classe plutôt ses montures en fonction de leur destination et de leurs utilisateurs et non de leur race comme de nos jours. Il oppose par exemple le cheval noble, servant à la guerre, à la chasse ou aux déplacements de l'aristocratie au cheval roturier ou « de commun » qui offre sa puissance aux travaux agricoles ou au transport. Certains auteurs parlent même d'une tripartition, reflet appliqué au cheval de l'organisation sociale médiévale en

Bataille de Furnes, 20 août 1297. Un chevalier bien équipé possède toujours, en temps de guerre, plusieurs chevaux pour des raisons pratiques (remplacement d'une monture blessée ou tuée au combat) et de prestige. Miniature de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle illustrant les *Chroniques de France* ou de *Saint-Denis*. (coll. British Library, Londres, Royal 20 C.VII.)

trois « ordres » : le destrier est le cheval du *miles*, le palefroi celui de l'*orator* et le roussin ou sommier celui du *labor*. On notera que le cheval n'est pas réservé à l'aristocratie laïque, il est aussi très utilisé par l'aristocratie ecclésiastique, évêques, abbés et chanoines qui en possèdent pour leurs déplacements. Comme les rois et les princes, les papes possèdent leurs propres écuries, même si elles sont de taille plus modeste.

Au-delà de cette distinction entre cheval noble et cheval roturier ou de la tripartition, il existe au Moyen Âge plusieurs critères plus concrets de classement des chevaux.

### Les chevaux selon leur destination

Le *destrier*, qui tire son nom du fait que l'écurier le tient de la main droite, est le cheval du guerrier par excellence, le cheval noble. Dans son traité, *De animalibus*, achevé vers 1270, Albert le Grand précise que le destrier aime la guerre et son maître et que c'est un cheval non castré ce qui justifie son agressivité. Dans les textes littéraires et notamment les chansons de geste des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, il est parfois qualifié d'*auferrant* ou *alfer-rant*. Ce mot, dérivé d'*al fara* (cheval, en arabe), désigne un destrier de valeur exceptionnelle.

La morphologie du destrier a suscité de grands débats. On a longtemps cru qu'il s'agissait d'animaux particulièrement grands et forts (comme nos modernes perchérons qui peuvent atteindre 1 200 kg) capables de supporter le poids des armures et des protections de plus en plus élaborées et donc de plus en plus lourdes. Cette



vision a été complètement remise en cause par l'archéologie (études des restes de chevaux et de leur équipement et notamment des fers) et par l'expérimentation. Si l'on ajoute au poids de l'armure de guerre (18 à 32 kg) et de la protection du cheval (surtout du cuir bouilli et rembourré) le poids du cavalier, et compte-tenu du fait qu'un cheval peut porter 30 % de son propre poids, on

Le cavalier de Bamberg, statue équestre de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Georges de Bamberg, début XIII<sup>e</sup> siècle. Il est très difficile de tirer des conclusions sur la morphologie des chevaux au Moyen Âge à partir des représentations sculptées (relativement rares) ou des miniatures. L'archéologie apporte des éléments beaucoup plus probants. (doc. Wikimedia Commons, Tilman.)



Scène de guerre devant une ville : des chevaliers s'affrontent à la lance ou à l'épée à côté d'archers et d'hommes actionnant des armes à feu. Malgré la présence de plus en plus importante d'archers, la cavalerie joue un rôle déterminant sur le champ de bataille jusqu'à la fin du Moyen Âge. Miniature illustrant l'*Histoire de la guerre sainte* de Guillaume de Tyr, XV<sup>e</sup> siècle. (coll. BnF Ms fr 2824 f°1 r°.)

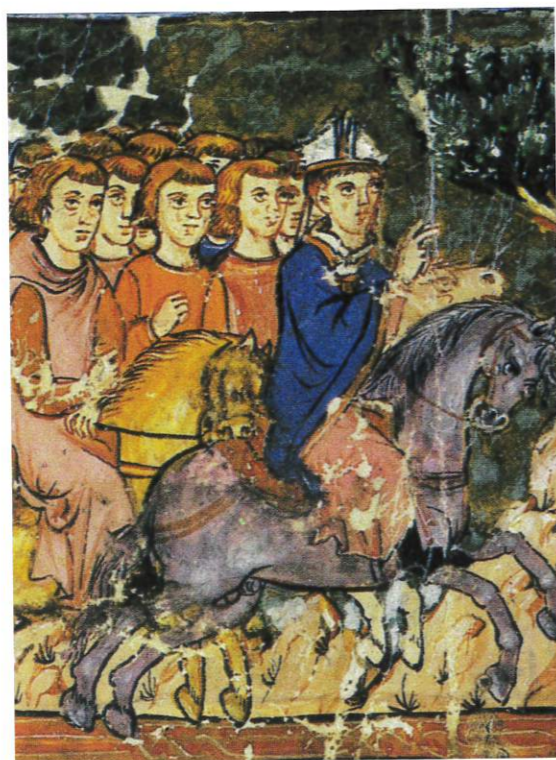
[7] Selon la Fédération équestre internationale, la taille minimum d'un cheval doit être supérieure à 1,48 m au garrot non ferré, en dessous de cette taille, il s'agit d'un poney.

[8] Cette remarque sur la taille des chevaux et son évolution s'applique aux autres grands mammifères domestiques et même à certains animaux de basse-cour comme les coqs.

[9] Ou indenture, contrat synallagmatique utilisée notamment pour le recrutement des hommes d'armes. Son nom vient du fait que l'acte était indenté c'est-à-dire coupé avec des ciseaux à dents de sorte que les deux parties ayant reçu un exemplaire indenté du contrat puissent prouver l'engagement en faisant correspondre les deux parties.

[10] Contamine P., art. cit. p.1713.

[11] Allure naturelle ou acquise d'un quadrupède et notamment des chevaux entre le pas et le trot consistant à avancer en levant alternativement les deux jambes d'un même côté. Pour le cheval, cette allure crée une sensation de douceur et d'élégance.



Pèlerins conduits par un évêque partant pour la Terre Sainte. Le cheval, et plus particulièrement le palefroi, est très utilisé par le clergé et spécialement par le haut clergé (abbés, évêques ou chanoines) pour les déplacements. Miniature du XV<sup>e</sup> siècle. (coll. Bibliothèque municipale, Lyon.)

Une autre représentation d'un évêque à cheval. Seul le haut clergé (évêques, chanoines ou abbés supérieurs d'abbayes) se déplace à cheval. Miniature illustrant *Le Miroir historial* de Vincent de Beauvais, vers 1459-1463. (coll. BnF, Ms fr 51 f°450 v°.)



arrive à la conclusion que ces charges peuvent être aisément portées par un animal de 500 à 600 kg ce qui ne correspond pas à un cheval particulièrement imposant. On s'est rendu compte par ailleurs que le poids du cheval avait peu d'impact sur la puissance de la charge à la lance. Il semble que la taille moyenne d'un cheval de guerre médiéval se situait autour de 1,5 m au garrot<sup>[7]</sup> et qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les destriers sont des chevaux relativement trapus dépassant rarement les 1,60 m ce qui est bien en dessous ce que l'on a longtemps pensé (1,70 à 1,80). Il semble que la taille des chevaux ait connu une régression pendant le Moyen Âge. Elle a tendance à augmenter à la fin de la période pour revenir au niveau de l'Antiquité au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>[8]</sup>.

Le **palefroi** est un cheval plus léger servant à tous les usages de selle, voyage, chasse ou promenade. Ce terme apparaît dans ce sens à la fin du X<sup>e</sup> siècle (à l'époque carolingienne, il désigne un cheval à réquisitionner). Les traités précisent qu'il doit être « doux et débonnaire », probablement un mâle sélectionné, dressé et castré mais pas toujours. Albert le Grand précise qu'on ne doit pas le castrer afin qu'il garde sa résistance. Dans la littérature, le palefroi est par excellence le cheval de la femme ou du clerc. Il est utilisé couramment par les évêques ou les prélats. Une lettre du pape Innocent V, datée du 15 mai 1247, nous apprend ainsi que l'évêque d'Ancone s'est fait voler son *palafredus* en se rendant au concile de Lyon ! Le palefroi est beaucoup moins cher que le destrier.

Le **coursier** est un cheval rapide, castré afin qu'il ne soit pas trop échauffé par la course selon Albert le Grand. Comme le destrier il peut être qualifié d'« auferant ». C'est un cheval très cher.

La **haquenée**, appellation qui apparaît au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, provient d'Angleterre. Elle dériverait du mot *hakney* désignant des chevaux bon marché, utilisés surtout par les archers. En 1372, une indenture<sup>[9]</sup> de guerre de Roger Mautravers avec le comte de Salisbury prévoit que Roger doit être équipé de quatre chevaux pour lui et de deux *hakneys* pour ses deux *vallés archers*<sup>[10]</sup>. Le terme franchit la Manche et finit par désigner un cheval dressé à marcher à l'amble<sup>[11]</sup> et pratiquant ce pas de manière préférentielle, ce qui n'exclue pas, s'il est utilisé comme monture de guerre, de trotter voire de galoper. Il apparaît au travers des textes que les femmes sont les destinataires privilégiées de ce genre de monture (la plupart du temps des juments) qui permettent de se déplacer assez rapidement et en douceur. En 1429, Jean V, duc de Bretagne, offre à Jeanne d'Arc, qui appréciait les belles montures, plusieurs chevaux dont des haquenées en provenance de Rennes et de Fougères. En 1468, Charles le Téméraire fait acheter pour la somme de 37 livres 10 sols une haquenée de poil gris pour sa fille



Femmes montant en amazone.

Le cheval dévolu aux femmes est généralement la haquenée ou parfois le palefroi, chevaux plus calmes que les destriers ou les coursiers.

Le terme *haquenée* ne désigne pas une race mais un cheval dressé pour marcher à l'amble. Miniature illustrant le *Romuleon* de Bernado Rambaldi, Bruges vers 1485-1490.

(coll. BnF, Mms fr 364 f° 370 v°.)

alors âgée de onze ans. En 1436, l'écurie d'Isabelle de Portugal, épouse de Philippe le Bon, compte trente montures dont des haquenées et des chevaux de chariot. Mais on trouve aussi des haquenées montées par des ecclésiastiques, des gens de finance pour leurs tournées, des chirurgiens et médecins, des maîtres d'école, des jeunes et des vieillards et même des princes ou des seigneurs pour des déplacements ou des parades. En 1367-1370, le compte des dépenses et recettes du roi de Navarre Charles II mentionne l'achat de quatre haquenées dont une destinée à Jean du Tilleul, maître de chambre aux deniers de la reine et une autre à la reine elle-même. On notera que l'appellation haquenée ne détermine pas une morphologie type. Il existe en effet de petites ou « basses » haquenées mais aussi de lourdes et puissantes. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le clerc et lettré Guillaume de Machaut (vers 1300-1377) utilise pour se rendre en pèlerinage une haquenée « grosse et grasse ». Si le terme d'*haquenée* est originaire d'Angleterre, il semble bien que ce type de cheval ne provenait pas forcément de ce pays et qu'il existait un élevage continental de haquenées puisqu'on en trouve au milieu du XV<sup>e</sup> siècle dans toute l'Europe jusqu'en Pologne.

Le **roncin** ou **roussin** est un cheval de trait ou de bât, c'est le cheval à tout faire, y compris à être monté. Albert le Grand précise cependant qu'il n'est pas apte aux labours. Il s'agit en fait d'un cheval de selle de médiocre qualité, lourd, peu rapide mais robuste. Monture du cavalier ordinaire il peut être utilisé lors des campagnes militaires. Dans la littérature, le fait de monter un roncin est toujours dépréciatif.

Le **sommier** ou **cheval malet**, mallier est un animal de bât. Il se distingue du roncin dans la mesure où il n'est pas monté.

Le **chaceor** est, comme son nom l'indique, un cheval destiné à la chasse. Il doit être capable de parcourir de longues distances en dehors des chemins et de poursuivre des animaux sauvages précédés d'une meute de chiens. Il peut être monté par les dames et apparaît parfois comme

Chasse à la perdrix à cheval par une femme montée en amazone. Le cheval utilisé dans ce cas est dénommé *chaceor*. Miniature illustrant le *Tacuinum Sanitatis* d'Ibn Butlan.

(coll. BnF Ms lat 9333, f°65 r°.)





Scène de chasse montrant le chevalier von Sunegge soufflant dans un cor. Il chevauche un *chaceor*, cheval dressé spécialement pour la chasse. Le nom de *chaceor* apparaît dans les textes à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Miniature illustrant le *Codex Manesse*. (coll. Universitätsbibliothek, Heidelberg, cod. Pal. Germ. 848 f°202 v°.)

la monture du jeune chevalier ou de l'écuyer. Le terme est attesté dès le XI<sup>e</sup> siècle dans les *Lois de Guillaume le Conquérant*. Le *chaceor* est un cheval intermédiaire dont les caractères et la valeur sont mal définis. Il peut s'agir d'un destrier de plus petite taille dressé différemment et donc plus doux, d'une jument ou d'un cheval hongre. On notera que, selon l'agronome Pierre de Crescens, le destrier et le coursier seraient le poulain sélectionné et dressé, les autres chevaux et notamment le roncin et le sommier, des animaux de même race dont le dressage n'aurait pas abouti, des destriers « ratés » en quelque sorte.

### Les chevaux selon leur origine géographique

Il s'agit généralement d'origines étrangères plus ou moins lointaines. Les textes évoquent notamment des *hobins* ou haquenées d'Angleterre et d'Irlande, des coursiers et roncins de Bohême, du Danemark, de Frise, de Hainaut, de Hollande, des « forts destriers » de Brabant et d'Allemagne, des roncins de Lombardie, de Pouille, de Sicile voire de Syrie, des genets et coursiers d'Espagne, de Navarre, d'Aragon, des Asturies et d'Anda-

lousie. Cette longue liste révèle le souci de l'homme médiéval de se procurer des chevaux étrangers réputés meilleurs que ceux issus des élevages locaux ou prélevés dans les hardes semi-sauvages. Certaines origines sont particulièrement prisées. Les chevaux espagnols par exemple connaissent une grande vogue dès l'époque franque probablement due au fait qu'ils résultent du croisement entre des races autochtones et des chevaux arabes. Sans être très grands, ces chevaux sont réputés avoir des qualités supérieures à celles des chevaux élevés par les Francs. À Hastings, le duc Guillaume est monté sur un cheval espagnol. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les chevaux d'Espagne, de Castille ou de Navarre sont toujours très recherchés pour le combat et leur réputation va perdurer jusqu'à la fin du Moyen Âge. Les chevaux de Lombardie et des Pays-Bas sont réputés pour leur robustesse, les Ardennais font d'excellents destriers. Les chevaux hongrois, toujours exportés castrés (d'où le nom de hongre), sont aussi très prisés. Les chevaux d'Orient, syriens, turcomans, de Cappadoce sont très réputés et connus sous l'appellation générique de cheval arabe ou parfois cheval d'Espagne, ce pays ayant été occupé longtemps par les Maures. Les étalons arabes sont considérés comme d'excellents améliorateurs de race donnant noblesse et énergie au cheval. Ces chevaux sont importés d'Orient ou ramenés comme prise de guerre. On sait que les chevaux du Perche reçurent à l'époque des croisades du sang de chevaux arabes, Geoffroy IV seigneur de Mondoubleau, Rotrou, comte du Perche et Roger de Bellemère ayant ramené d'Orient plusieurs étalons arabes. De même, en Bretagne, en 1213, le vicomte de Rohan ramène des étalons arabes qui sont lâchés dans les forêts ou vaguent les juments pour améliorer son élevage. Cet apport d'étalons arabes est aussi signalé en Roussillon.

### Les chevaux selon leur robe

Le Moyen Âge connaît tout un vocabulaire pour distinguer les différentes robes : bay ou bayard, bai brun, bai clair, liard ou pommelé (couvert de taches grises ou blanches), ferrand, gris fer, rouan ou *pèchard* (avec des poils blancs plus ou moins nombreux), blanc ou *coran*, noir, *morel* ou *moreau* (couleur du Maure), vair ou vairon (tacheté, moucheté) roux, etc. Le cheval *baucent* est un animal dont la robe noire est tachetée de blanc. Les textes précisent certaines particularités notamment les taches ou les étoiles sur le front ou encore les fronts blancs. La robe pie est particulièrement appréciée.

Il existe aussi une hiérarchie dans les couleurs de la robe. Selon les encyclopédistes, les plus belles pour un cheval sont le noir, le bai et le blanc. Les chevaux blancs sont très estimés. Le pape et l'empereur sont toujours représentés sur des chevaux de cette couleur.

Des chevaliers et des dames richement vêtus défilent devant le roi Arthur avant le tournoi organisé par ce dernier au pied du château de Camelot, siège de la cour. On notera la variété des robes des chevaux. Deux sont blanches, une des couleurs les plus prisées au Moyen Âge. Miniature illustrant le *Roman de Tristan*. (coll. Chantilly, ms 648 f°349v°.)

### Le cheval idéal

Un des critères souvent rencontré dans le classement des chevaux est son apparence. La plupart des chansons de geste, des traités hippiatiques, des bestiaires, des chroniques ou des ouvrages encyclopédiques évoquant le cheval, développent cette thématique avec de nombreux détails. Les encyclopédistes exposent quatre critères fondamentaux pour juger un cheval : sa forme, sa beauté, ses qualités et sa bonté auxquels ils ajoutent son mérite et la couleur de sa robe, notions héritées d'Isidore de Séville.

Dans son *Livre dou tresor*, Bruno Latini (1220-1294) décrit ainsi la forme idéale d'un cheval : « On doit prendre soin que son corps soit fort et musclé, que l'animal soit bien proportionné en rapport avec sa robustesse. Il doit avoir les flancs longs et bien remplis, une croupe large et ronde, des cuisses larges, le poitrail large et très ouvert. Le corps doit être bien plein, d'une belle épaisseur bien répartie, les pieds secs, le dessous du sabot en creux ». Quant à sa beauté, sa tête doit être « petite et sèche. La peau doit être bien près de os, les oreilles doivent être courtes et bien dressées. Il aura de grands yeux, les naseaux larges, la tête bien droite ou de l'allure de celle du mouton, la crinière bien fournie, les sabots durs et ronds ». Barthélemy l'Anglais, dans son *Livre de la propriété des choses* précise qu'en matière de mérite, « le hennissement révèle un bon cheval car lorsque le cheval de qualité hennit, tous ses membres tressaillent, ce qui est signe de force. Alors, il se réveille aisément et se lève en hâte ».

Dans *La chanson de Roland*, le cheval de l'archevêque Turpin, cheval de guerre parfait, est décrit de la manière suivante : « ...il est léger et



taillé pour la course / Il a les pieds bien taillés, les jambes plates / La cuisse courte, la croupe large / Les côtés longs, l'échine haute / Jusqu'au bas de la gorge il a le cou bien fait / Sa queue est blanche et sa crinière jaune / Ses oreilles petites et sa tête fauve. / Il n'y a pas de bête qui lui soit comparable. »

Guillaume Leseur, auteur d'une chronique consacrée à son maître, Gaston IV de Foix, ne manque pas de décrire les magnifiques montures du comte. Lors des États de Tours en 1468, il décrit ainsi le cheval monté par Gaston IV : « un bel et puissant coursier andeluzian, nommé la

**Cheval islandais pie** [une couleur de robe également très prisée au Moyen Âge]. Descendant direct des chevaux arrivés sur l'île avec les Vikings, il n'a jamais été croisé avec d'autres races depuis le X<sup>e</sup> siècle, l'importation de chevaux étant interdite en Islande. Venu tout droit du Moyen Âge, c'est un animal robuste, de petite taille (1,35 à 1,45 m au garrot) pesant 300 à 400 kg, avec une tête grosse, un profil rectiligne et des pieds très solides avec une sole épaisse. (photo Michale Apel, Wikimedia Commons.)





Tournoi de la Roche dure. Le cheval utilisé pour les tournois est le destrier. Miniature illustrant le *Roman de Tristan*. (Chantilly, Ms 648 f°222.)

[12] Contamine, *art. cit.*, p.1708-1709.

[13] Diplômé, officier et chroniqueur de la cour de Bourgogne, né en 1426, mort en 1502, connu notamment pour ses mémoires.

[14] Le réal est une pièce d'argent pesant 3,5 gr dont la circulation commence en Castille au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

[15] Contamine, *art. cit.*, p.1695.

[16] Remboursement fait par un seigneur des chevaux perdus à son service.

[17] Rappelons que la livre tournois est une unité de compte qui se subdivise en 20 sous et 240 deniers. Au XIII<sup>e</sup> siècle, une livre vaut 80,88 gr d'argent fin et 6,74 gr d'or. Une livre est une somme déjà assez importante. Toujours au XIII<sup>e</sup> siècle, une maison dans l'île de la Cité à Paris coûte autour de 100 livres.

[18] Prévot et Ribemont, *op. cit.*, p.34.

[19] Appelée aussi livre de Morlaas, unité de compte propre au Béarn.

[20] Prévot et Ribemont, *op. cit.*, p.36-38.

*Dame, lequel corsier estoit de poil clair bay pommelé, aux crins blonds et la queue blanche jusques à terre, et se marchoit ledit coursier hault et legier, tant fierement donnant du pié jusques à la poitrine et portant sa petite teste si beau qu'il sembloit que ledit cheval ne fust fait que pour regarder*. A une autre occasion, le comte de Foix monte «un grant et puissant coursier» portant «sa courte et sèche teste droite en hault levée, fronsissant des ces courtes oreilles» ayant «un gros yeulx enlevez dont il regardoit fierement, ses jambes seches, nectes et bien nouées» [...] «belle encolleure, voultee et bien crynee, conforme à sa queue batant rez terre sous sa grosse et ronde croupe pommelle»<sup>[12]</sup>.

### La valeur du cheval

Les Francs accordent une valeur importante au cheval ainsi que le montre le *Wergeld* (composition pécuniaire prévue par le droit germanique) en cas de vol ou de destruction. Pour un cheval hongre cette compensation est fixée à 1 400 deniers, pour un cheval de guerre à 1 800 deniers, pour un cheval appartenant au roi à 2 400 deniers, pour un étalon assurant la monte de sept à huit juments ou pour un poulain, 2 600 deniers, etc. Dans la loi des Ripuaires (peuple franc établi sur les bords du Rhin au V<sup>e</sup> siècle), un cheval vaut six fois plus cher qu'un bœuf.

Dans les derniers siècles du Moyen Âge, le cheval de guerre a une valeur considérable. Le don d'un cheval de guerre est d'ailleurs considéré comme une marque à la fois de richesse pour celui qui le

pratique et d'estime pour celui qui le reçoit. La haute valeur de ces chevaux semble être la conséquence de leur rareté surtout avant le XIV<sup>e</sup> siècle où il n'existe pas de flux régulier d'animaux permettant un approvisionnement constant. En temps de guerre, le phénomène s'accroît car l'offre est loin de satisfaire la demande qui augmente du fait que le cheval de combat est souvent à renouveler car il peut être tué ou blessé lors des engagements. Le prix des chevaux de guerre peut donc connaître d'importantes fluctuations en fonction de la conjoncture et des besoins. Au XV<sup>e</sup> siècle, les chevaux d'arme coûtent entre 25 et 400 écus d'or. Mais on assiste au milieu de ce siècle à une flambée des prix, soulignée par Olivier de La Marche<sup>[13]</sup> qui écrit dans ses mémoires : «*Et fut en ce temps [1444-1445] que les chevaux de parage se vendirent si chier en France, et on ne parloit de vendre un cheval de nom que de cinq cent, de mille ou douze cent réaulx*»<sup>[14]</sup>. Ces chiffres constituent un record absolu<sup>[15]</sup>.

On constate aussi des écarts de prix souvent considérables d'un cheval à l'autre. À Rouen, en 1347 un cheval est remboursé à titre de *restor*<sup>[16]</sup> 25 sous alors qu'un autre 25 livres<sup>[17]</sup>. Dans le sud-est, un marchand du nom de Simosse vend en 1437 un cheval 20 florins, un autre 160!<sup>[18]</sup> Dans leur étude sur le cheval en France au Moyen Âge, Brigitte Prévot et Bernard Ribemont donnent quelques prix de chevaux livrés par les archives. Les comptes des achats fait par Saint Louis à Provins en 1269 à l'occasion de la seconde croisade, donnent 28 livres 10 sols pour un destrier, 27 pour un autre destrier de couleur brune. À la foire de Bar-sur-Aube la même année, trois chevaux, un bais, un *liart* et un noir sont payés 210 livres ce qui fait 70 livres la bête, un cheval noir d'Espagne 26 livres, un autre de même origine 45 livres, un cheval lorrain 60 livres, etc. Dans le sud-ouest, différents cartulaires du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle mentionnent la vente de chevaux et nous apprennent qu'un cheval ordinaire coûte entre 30 et 60 sous morlaas<sup>[19]</sup>, une jument entre 20 et 30 sous, un poulain 50 sous, un très bon cheval (*bonus equus* ou *equus optimus*) 100 voire 200 sous, le cartulaire de Sorde mentionne au début du XII<sup>e</sup> siècle un cheval d'une valeur de 500 sous morlaas pour l'acquisition duquel le vicomte de Dax dut vendre un village entier!<sup>[20]</sup> En Flandre en 1300, un destrier, un palefroi, un roncín et un roncínnet représentent un capital de 470 livres tournois. En 1302, pour l'ost de Flandres, Robert II d'Artois fait acheter un ensemble de chevaux au prix moyen de 115 livres le destrier, 50 le palefroi et 34 le roncín. Enfin certains chevaux peuvent atteindre des sommes exorbitantes : les comptes royaux mentionnent pour l'année 1419-1420 l'achat de deux chevaux pour 750 livres, deux autres pour 500 et cinq coursiers pour 5 500 livres et un autre coursier pour 500 livres.

Mordred châtiât le nain qui a tué son cheval. Cette réaction violente peut s'expliquer par l'attachement du chevalier pour sa monture mais aussi par la valeur de cette dernière, toujours très élevée. Miniature illustrant le *Livre de Lancelot du Lac*, vers 1470. (coll. BnF ms fr 115 f°424 r°.)

Tous ces exemples montrent l'importance que représente l'investissement en chevaux pour une campagne militaire. Le cheval est au Moyen Âge un produit de luxe qui nécessite une certaine surface financière car à l'achat s'ajoute l'entretien de l'animal, sa nourriture et le cas échéant son équipement pour la guerre. La grande valeur des destriers notamment en font un élément de patrimoine réservé aux plus riches et qui peut faire l'objet de legs testamentaires.

### Le commerce du cheval

On dispose de peu d'éléments sur le commerce du cheval dans les limites du royaume de France. Il apparaît éclaté en divers marchés et foires sans spécialisation régionale. Certaines villes sont connues cependant pour leurs marchés aux chevaux comme Avignon où s'échangent surtout des chevaux de luxe.

Il existe dès le haut Moyen Âge un commerce international du cheval doublé d'une multitude d'échanges non marchands entre rois et princes. Ce commerce et ces échanges concernent d'abord des animaux de prix dont l'acheminement (parfois par voie de mer) coûtait très cher. Ces « migrations » s'accroissent à la fin du Moyen Âge, comme en témoignent certains documents fiscaux. Entre 1281 et 1350, le péage de Saint-Maurice d'Againe dans le Valais (Suisse) voit passer pas moins de 15 000 destriers. Du 30 décembre 1340 au 21 octobre 1341, c'est-à-dire en dix mois, 56 «*granz chevauls*» en provenance de Milan, Bergame et Asti, franchissent le «*port*» de Saint-Jean-de-Losne en Bourgogne. Certaines villes se spécialisent dans le commerce international du cheval. Au XV<sup>e</sup> siècle, la ville d'Anvers est connue pour son marché aux chevaux où s'approvisionnent des marchands italiens. Le commerce international du cheval de luxe ainsi que les échanges ou cadeaux entre princes a certainement contribué à modifier le stock génétique des chevaux et tout spécialement des chevaux de guerre d'une bonne partie de l'Europe.

On assiste au début du XV<sup>e</sup> siècle à un mouvement d'exportation de chevaux et de mules du Massif central et spécialement de la région de Saint-Flour, du Rouergue et surtout du Béarn (pays de l'Adour) vers le Roussillon et la Cata-

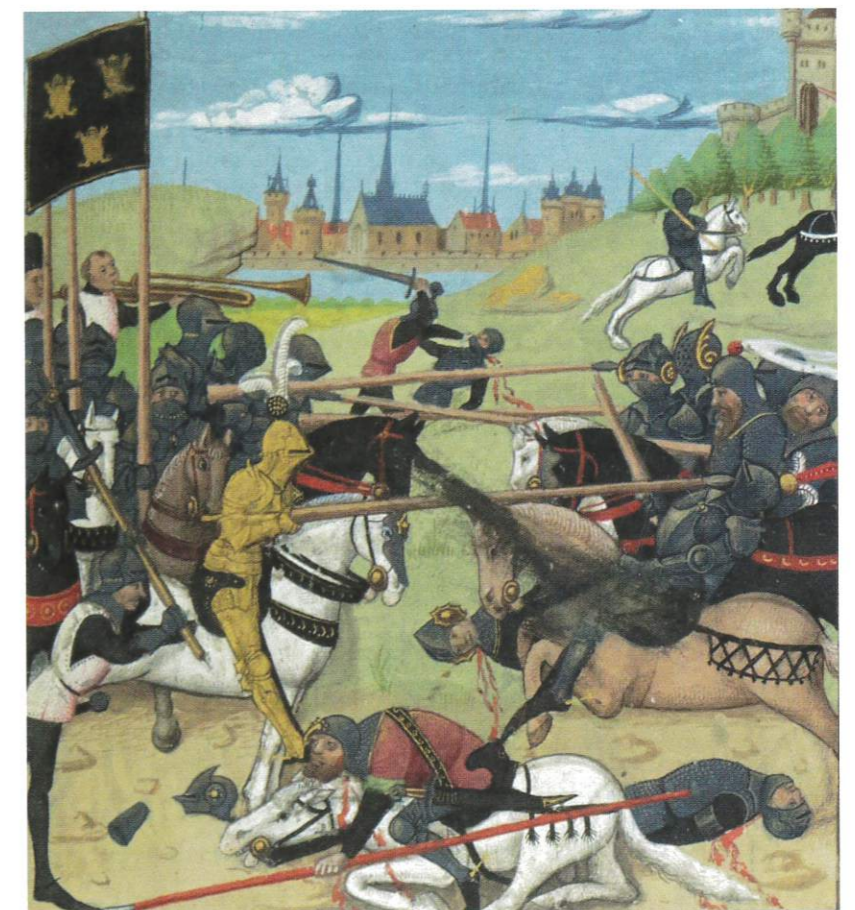
logne. Ce commerce est maintenant assez bien connu grâce aux travaux d'Anthony Pinto effectués à partir des séries notariales très importantes conservées en Catalogne<sup>[21]</sup>. À partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, un véritable réseau se met en place entre ces régions et la Catalogne. Plusieurs itinéraires sont empruntés avec deux principaux relais à Narbonne et Carcassonne. À l'issue de ce parcours, les bêtes sont vendues dans les foires

La bataille de Soissons vue par un enlumineur du XV<sup>e</sup> siècle. Au premier plan, un chevalier et sa monture à terre. La perte des chevaux au combat peut créer un déséquilibre entre l'offre et la demande et augmenter le prix des destriers dans des proportions parfois très importantes. Miniature de Robinet Testard illustrant les *Grandes chroniques de France*, 1471. (coll. BnF Ms fr 2609 f°18 r°.)



logne. Ce commerce est maintenant assez bien connu grâce aux travaux d'Anthony Pinto effectués à partir des séries notariales très importantes conservées en Catalogne<sup>[21]</sup>. À partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, un véritable réseau se met en place entre ces régions et la Catalogne. Plusieurs itinéraires sont empruntés avec deux principaux relais à Narbonne et Carcassonne. À l'issue de ce parcours, les bêtes sont vendues dans les foires

[21] Pinto A., «Le commerce des chevaux et des mules entre la France et les pays catalans (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)», *Histoire et sociétés rurales* 2005/1, vol. 23, p.89-116.



**Marchand de chevaux arabes.** Les chevaux arabes, considérés comme des améliorateurs de race, font l'objet d'un commerce intense. Certains sont aussi ramenés comme prises de guerre à la suite des croisades. Miniature illustrant *Le livre des merveilles* de Marco Polo, xv<sup>e</sup> siècle. (coll. BnF Ms fr 2810 f° 92 r°.)



Sceau de Nicolas Creissens, marchand de chevaux à Troyes. Appendu à une quittance pour paiement de chevaux fournis au duc de Bourgogne. (coll. Arch. Nat. moulage B 553.)

se tenant dans différentes villes des diocèses d'Elne et de Gérone et notamment, pour ce dernier, à Peratallada, Monells, Figueres ou encore Castello d'Empuries. Des négociants spécialisés dans ce commerce (maquignons) sont signalés à Elne et à Perpignan. Le convoyage des animaux est assuré par des spécialistes, Auvergnats ou Béarnais. Un acte notarié passé en 1420 à Castello d'Empuries nous révèle que 43 % des bêtes échangées au terme d'un accord étaient des mules, le reste des roncins, des juments et autres types de chevaux. Ce commerce de chevaux avec la Catalogne prend des proportions importantes à partir des premières décennies du xv<sup>e</sup> siècle et contribue à l'enrichissement des villes et des familles qui le pratiquent.

On notera enfin qu'en cas de conflit le commerce des chevaux de guerre, qui constituent alors une denrée stratégique, peut être limité par le pouvoir. Cette pratique, signalée dès l'époque carolingienne, est courante dans les derniers siècles du Moyen

Âge. En 1302, une ampliation adressée au sénéchal de Toulouse lui rappelle qu'une ordonnance royale interdit la sortie du royaume des chevaux et grands mulets. En 1447, le roi d'Aragon s'oppose à l'exportation vers l'Italie, à la demande du condottiere Francesco Sforza (plus tard duc de Milan), de chevaux de son royaume. Des ordonnances de Marie de Bourgogne en 1481, Maximilien de Habsbourg en 1487 et Philippe le Beau en 1495 et 1501 interdisent l'exportation de chevaux hors de leurs états (et tout particulièrement vers la France) sauf licence particulière. ■

**Echoppe d'un boucher.** Si le cheval était consommé en Europe du Nord et du Nord-Ouest pendant l'Antiquité tardive et le Haut Moyen Âge, il n'a jamais fait l'objet d'un élevage en vue d'être débité et vendu en boucherie. Miniature illustrant le *Tacuinum Sanitatis* d'Ibn Butlan, xv<sup>e</sup> siècle. (coll. BnF Ms lat 9333, f°74r°.)



## Bibliographie

- Contamine P., "Le cheval noble aux xiv<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècles : une approche européenne", *Comptes rendus de l'Académie des Sciences et Belles Lettres*, 152<sup>e</sup> année, n°4, 2008, p.1695-1726.
- Grand R. et Delatouche R., *L'agriculture au Moyen Âge de la fin de l'Empire romain au xv<sup>e</sup> siècle*, de Boccard, Paris, 1950, 740 p.
- Lazaris S. (dir.), *Le cheval dans les sociétés antiques et médiévales. Actes des Journées internationales d'étude Strasbourg, 6-7 novembre 2009*, Brepols, Turnhout, 2012, 309 p.
- *Le Cheval dans le monde médiéval*, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1992, 586 p.
- Lorans E. (dir.) *Le cheval au Moyen Âge*, Presses universitaires François Rabelais, Tours, 2017, 450 p.
- Prévot B. et Ribémont B., *Le cheval en France au Moyen Âge*, Paradigme, Orléans/Caen, 1994, 522 p. (l'étude la plus complète sur le sujet). ■

## L'hippophagie, une pratique combattue par l'Église ?

La question de l'hippophagie (fait de manger du cheval) a suscité un certain nombre de commentaires contradictoires, la question principalement débattue étant de savoir si l'Église a édicté ou non des interdits dans ce domaine à l'époque médiévale. Les partisans du rôle de l'Église dans cet interdit s'appuient principalement sur une lettre écrite vers 732 par le pape Grégoire III à l'évêque Boniface, alors actif en Germanie dans laquelle on lit le passage suivant : « Tu as ajouté que certains mangeaient du cheval sauvage et que la plupart mangeaient aussi du cheval domestique. Dorénavant, n'accepte plus jamais, très saint frère, que cela se fasse, mais réprime-le par tous les moyens que tu pourras employer avec l'aide du Christ, et impose-leur une juste pénitence, car cela est impur et sacrilège ».

Qu'en est-il vraiment ? Ainsi que le soulignent deux spécialistes de la question, Alain Diekers et Alban Gautier<sup>[22]</sup>, il semble qu'il faille nuancer l'affirmation selon laquelle l'Église aurait interdit la consommation de viande de cheval voire même y renoncer.

Rappelons d'abord que, contrairement au judaïsme, le christianisme n'a jamais imposé d'interdits alimentaires. Il existe des interdits temporaires (pendant le carême par exemple) ou touchant certains religieux (comme les moines) mais pas d'interdits d'espèces. Cette absence d'interdit est la conséquence de ce que l'on appelle le « concile de Jérusalem » au cours duquel Saint Paul suspendit pour les chrétiens convertis d'origine païenne les prescriptions alimentaires de la loi juive. L'absence d'interdits alimentaires est donc la règle dans l'Occident chrétien (ce qui n'est pas tout à fait le cas dans le monde byzantin où la tradition vetero-testamentaire est beaucoup plus présente). Lorsqu'au ix<sup>e</sup> siècle, le pape Nicolas I<sup>er</sup> répond à un certain nombre de questions du Khan de Bulgarie Boris, il n'évoque pas d'interdits contre l'hippophagie et se contente d'affirmer qu'il est possible de manger toutes sortes de viandes dans la mesure où elles ne nuisent pas à la santé.

La pratique de l'hippophagie pendant le Haut Moyen Âge est maintenant assez bien connue grâce aux fouilles archéologiques et aux analyses effectuées par les archéozoologues sur les restes d'animaux (ossements). De ces découvertes on peut conclure qu'en Irlande la viande de cheval était assez couramment consommée avant le ve siècle mais qu'elle devient de moins en moins présente dans les siècles suivants pour finalement disparaître au xie siècle. On constate par ailleurs que les chevaux consommés sont des animaux âgés. Il s'agit donc d'une consommation dite opportuniste, plutôt pratiquée par les populations pauvres sur des chevaux plus utilisables. En Gaule, le cheval est consommé mais cette consommation est peu valorisée, c'est la viande des pauvres. On assiste à un regain de la consommation de cheval en Gaule septentrionale aux ive et ve siècles puis à un déclin. Le cheval est toujours consommé à l'époque carolingienne mais de manière marginale. Puis il est progressivement considéré comme la nourriture des temps de siège ou de famine, idée qui se prolongera jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle époque où l'on assiste à un retour de la consommation de viande chevaline. En Germanie intérieure et côtière, en Scandinavie et en Angleterre, l'hippophagie est présente avant et après la chute de l'Empire romain puis elle décline. Elle concerne une fois de plus des animaux âgés et des populations pauvres. Elle disparaît complètement aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles. En Islande, île isolée et pauvre, elle est plus fréquente et se pratique sur les chevaux sauvages descendants des animaux apportés par les colons scandinaves. Si l'hippophagie est donc une pratique courante dans l'Europe du nord et du Nord-ouest (elle est quasiment absente ailleurs), à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge elle reste opportuniste : on mange des chevaux âgés mais on n'élève pas des chevaux pour les manger.

Certains auteurs ont émis l'idée que la consommation de viande de cheval avait été interdite en réaction à des cérémonies païennes au cours desquelles on mangeait du cheval. Or, sauf en Scandinavie, on ne trouve pas vraiment de lien entre consommation de cheval et croyances pré-chrétiennes (hippophagie rituelle). L'archéologie ne permet pas en tout cas de confirmer ce lien. On ne peut donc expliquer les différentes mises en garde contre l'hippophagie par une méfiance envers des rituels païens. On constate que ces mises en garde apparaissent en Irlande aux vi<sup>e</sup> et viii<sup>e</sup> siècle, en Gaule, en Germanie et en Angleterre au viii<sup>e</sup> siècle avec notamment trois textes : la lettre de Grégoire III déjà citée, une liste du pape Zacharie, son successeur dans laquelle il donne le nom des espèces d'animaux à ne pas consommer dont les chevaux sauvages (*equi silvatici*) et le Pénitentiel de Théodore de Tarse, archevêque de Cantorbéry de 668 à 690, qui est un ensemble de réponses à des questions posées par un disciple dans lequel l'auteur précise que le cheval n'est pas interdit mais que « la coutume est de ne pas le manger ».

Outre le fait que ces textes n'ont aucune valeur réglementaire, il faut noter que les papes de cette époque n'avaient aucune autorité sur les évêques pour formuler de tels interdits. Il s'agit plutôt de mises en garde, d'admonitions qui s'expliquent peut-être pour le pape Zacharie et Théodore par leurs origines grecques. À aucun moment on ne décèle une connotation religieuse dans ces mises en garde.

La Scandinavie offre un cas à part. On y assiste à partir du xiii<sup>e</sup> siècle à une véritable répression de l'hippophagie de la part des autorités laïques plus encore que religieuses. Cet interdit est nettement formulé et même incorporé au droit civil avec des pénalités très fortes (Norvège xii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle). Le fait de consommer de la viande de cheval est mis sur le même plan que celui de ne pas faire baptiser ses enfants ou de ne pas payer la dîme. Il semble à première vue que cette répression soit à mettre en relation avec l'existence de rituels païens résiduels (la Scandinavie se convertit au christianisme du vi<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle). Il se peut aussi que l'hippophagie ait été considérée par les gouvernants et les auteurs chrétiens de cette époque comme un « diagnostic de paganisme » lié à la conversion tardive des Scandinaves. Il faut noter que ce lien entre hippophagie et paganisme est surtout avancé par les auteurs chrétiens et qu'il apparaît tout spécialement en Angleterre chez des clercs anglo-saxons qui décrivent les envahisseurs scandinaves comme des êtres répugnants. L'hippophagie semble avoir été interprétée par ces auteurs comme une pratique païenne puis assimilée à une survivance du paganisme. Ces idées auraient été répandues par les missionnaires anglo-saxons qui jouèrent un rôle important dans la conversion du monde scandinave... ■